



Compte-rendu la séance ordinaire du 03/12/2021

Le Procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

D2021-044 : Projet de Repowering du parc éolien du chemin de Tuleras :

Par 16 voix CONTRE et 2 voix POUR, le conseil municipal se prononce DÉFAVORABLE au projet de repowering.

D2021-045 : Projet de parc éolien sur la commune de Marville-Moutiers-Brûlé :

Le conseil municipal est invité à émettre son avis avant la fin de la consultation du public. Après délibération, le conseil municipal vote 9 voix CONTRE et 9 ABSTENTIONS.

D2021-046 : Tarifs communaux 2022 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité les tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2022.

D2021-047 : Décision modificative au BP 2021 :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative proposée.

D2021-048 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022.

D2021-049 : Modification du nombre d'adjoints :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité la création d'un 4ème poste d'adjoint.

D2021-050 : Election du 4ème adjoint :

M. Louis ANEST ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est proclamé et immédiatement installé 4ème adjoint au Maire de Villemeux-sur-Eure.

D2021-051 : Répartition des indemnités aux élus suite à la création d'un 4ème poste d'adjoint :

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus

Fonction	Taux indemnité	Montant BRUT mensuel
Maire	38,60%	1 501,31 €
1ère adjointe	15,50%	602,86 €
2ème adjoint	15,50%	602,86 €
3ème adjointe	15,50%	602,86 €
4ème adjoint	15,50%	602,86 €
conseillère déléguée	7,75%	301,43 €
TOTAL		4 214,18 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le nouveau tableau des indemnités de fonction.

D2021-052 : Création d'un poste de Gardien Brigadier :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création du poste proposé.

D2021-053 : Cession de la parcelle à Camilotto :

Après débat, le conseil municipal approuve la vente de la parcelle C 1235, au prix de 20 € le m2.

D2021-054 : Mise à jour des règlements de la cantine et du Centre de Loisirs :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les deux règlements.

D2021-055 : Convention de mise à disposition du Centre de Loisirs au RAM :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux du centre de loisirs, au 6ème RAM.

D2021-056 : Convention de mise à disposition de la salle Dodeman à l'association Réussir Ensemble (RE) :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature de la convention.

D2021-057 : Demande des subventions FDI – DETR – DSIL :

Trois fonds peuvent être sollicités : le FDI auprès du Conseil Départemental, la DETR et le DSIL auprès de l'Etat.

A ce jour, plusieurs dossiers ont été chiffrés et peuvent être présentés :

- Travaux de l'école comprenant le remplacement des sols souples de la maternelle et la 3ème partie des façades pour un montant HT total de 32 009,52 €
- Aménagements et rénovation de la voirie de la rue des Guinantiers et de la sente du Moulin : 221 672,50 €
- Remplacement de la chaudière de la salle des fêtes : 17 684,72 € HT
- Mise aux normes de l'éclairage du stade : 20 440 € HT
- Aménagements de sécurité de la Grande Rue et démolition du pont rue de la Libération : 17 035 €HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à présenter l'ensemble des dossiers de subventions auxquelles ces travaux sont éligibles.